



Pièce 5.10 : Conditions de remises en état du site

Dossier d'Enquête Publique du projet d'aménagement des infrastructures maritimes et terrestres du Terminal du Naye – Port de Saint-Malo (35)



CONSULTING

SAFEGE
1, rue du Général de Gaulle
CS 90293
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

Version : 2

Date : Mars 2024

Nom Prénom : Poac Valentin

Visa : RIOUX Anne



Sommaire

Table des matières

1 Conditions de remise en état du site	1
--	---

1 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

La remise en état du terminal du Naye après exploitation n'est pas prévue à court ou moyen terme compte tenu de l'importance du projet et des travaux engagés qui ont pour but d'assurer la pérennité du fonctionnement dudit terminal. En effet, les constructions prévues auront une durée de vie de plusieurs dizaines d'années (certains des aménagements existants ont plus de 50 ans) Lorsque les ouvrages seront à nouveau vétustes et/ou non adaptés, des travaux de rénovation et/ou de reconstruction interviendront directement sur ceux-ci afin de les rendre à nouveau fonctionnel.

Si après plusieurs travaux de rénovation, il apparaît que ces installations doivent être retirées, elles seront déconstruites laissant place aux remblais, le site ayant été gagné sur la mer. Il apparaît cependant peu probable que ce polder puisse être déconstruit.